

L'an deux mille seize le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, convoqué le vingt-et-un avril deux mil seize, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Christian TORT, Maire.

Etaient présents : Maryse TORT, Jean BERARD, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Adjoint, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI, Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL (absente jusqu'au dossier n°1), Jean-Pierre GRANGET, Jean-Luc SANCHEZ, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Laure COMTE qui donne pouvoir à Martine CASADEI
Michel PERRAND qui donne pouvoir à Christian TORT
Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT

Absente :

Sylvette PEZELIER

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire a pu ouvrir la séance publique du Conseil qui, après y avoir été invité par M. le Maire, désigne à l'unanimité Guillaume TADDIO en qualité de secrétaire de séance.

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 30 MARS 2016

Pour 23

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE qui donne pouvoir à Martine CASADEI, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND qui donne pouvoir à Christian TORT, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI

Abstention 0

Contre 4

Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT, Réjane AUDIBERT, Jean-Pierre GRANGET, Jean-Luc SANCHEZ

Après délibération, ce point est adopté à la majorité absolue des votes exprimés.

2) Promesse unilatérale de bail emphytéotique (site de l'ancienne décharge municipale)

Sur le rapport de M. Jean-Louis TARTEVET,

M. le Maire informe les élus que, dans le cadre de la recherche de valorisation du patrimoine communal et de densification du tissu économique de la commune, il a mandaté son Conseiller municipal délégué à cet effet pour envisager le devenir de l'ancienne décharge municipale, en cours de réhabilitation, du lieu-dit GRANDE TERRE, à Bédarrides.

C'est ainsi que des contacts ont pu être établis avec plusieurs entreprises du secteur des énergies renouvelables et que des discussions ont pu aboutir avec les représentants du groupe LANGA.

La philosophie de cette entreprise et ses axes de développements se sont avérés en

adéquation avec les objectifs de la commune.

Pour eux, comme pour nous, environnement et économie ne s'opposent pas, ils sont complémentaires et c'est donc ensemble que nous souhaitons construire l'énergie de demain : renouvelable et compétitive, dans un intérêt commun.

Ce projet reste modeste par sa taille mais est ambitieux pour la commune car il permet de donner une valeur à un terrain délaissé de toutes activités alors qu'il pourrait devenir productif d'énergie photovoltaïque renouvelable pour son exploitant et de ressources financières pour la commune.

De nombreuses études de faisabilité et de démarches administratives pour l'obtention des autorisations ad hoc seront nécessaires et nous permettent d'envisager une mise en service d'une telle installation à l'horizon 2019.

Cela étant, pour acter l'engagement formel de la commune en faveur de ce projet, il est proposé au conseil municipal de formaliser, par le présent projet de délibération, une promesse unilatérale de bail emphytéotique de la part de la commune, en faveur de la **société LANGA**.

Le détail de cette convention est communiqué aux élus en annexe, en voici les grandes lignes :

L'objet de la promesse est de conférer au bénéficiaire la faculté de prendre à **bail emphytéotique**, les 17 parcelles sises à Bédarrides (84370), lieu-dit GRANDE TERRE référencées à la section cadastrale H, sous les N°255 à 271, faisant partie du domaine privé de la Commune, sous réserve du résultat des études de faisabilité et de l'obtention des autorisations nécessaires **d'installer, d'exploiter et d'entretenir une centrale photovoltaïque** sur lesdites parcelles communales

La durée initiale du bail est de vingt années, à compter de la signature du bail emphytéotique, qui sera consenti et accepté moyennant une **redevance annuelle de 2000€/ha/an**.

Dans l'attente de l'inauguration de la centrale photovoltaïque, pour laquelle le Bénéficiaire s'engage à faire ses meilleurs efforts pour qu'elle se déroule au plus tard le 30 octobre 2019, il est prévu une indemnisation du gel des terrains communaux. C'est ainsi qu'une **indemnité compensatoire forfaitaire de 2 000€/an est prévue par la convention pour les années 2017 et 2018**.

Enfin, chacun des intervenants ayant un intérêt réciproque au bon déroulement de cette opération, il n'est pas prévu de possibilité de dédit, le Promettant et son Bénéficiaire prenant, au contraire, l'engagement de tout mettre en œuvre pour la conclusion et la formalisation définitive d'un bail emphytéotique à intervenir dans les meilleurs délais.

Pour 23

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE qui donne pouvoir à Martine CASADEI, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND qui donne pouvoir à Christian TORT, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI

Abstention 5

Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT, Réjane AUDIBERT, Jean-Pierre GRANGET, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Luc SANCHEZ

Contre 0

Après délibération, ce point est adopté à la majorité absolue des votes exprimés.

3) REFORME D'UN VEHICULE MIS A DISPOSITION DE LA CCPRO

Sur le rapport de M. Yves SUFFREN,

M. le Maire informe les élus du conseil municipal que, par courrier en date du 15 mars 2016, reçu en mairie le 21 mars courant, les services de la CCPRO ont communiqué à la Commune, la décision n° 2016012 prise par le Bureau décisionnel intercommunal, en date du 3 mars 2016, relative à la réforme de véhicules mis à disposition de la CCPRO par les villes de Bédarrides et d'Orange.

En effet, dans le cadre de leur intégration au sein de l'établissement public de coopération intercommunale, un certain nombre de véhicules, en lien avec les compétences exercées par la CCPRO, ont été transférés et mis à disposition de la communauté de communes par les villes concernées, Bédarrides et Orange dans le cas d'espèce.

Or, lorsque ces véhicules deviennent hors d'usage, ils doivent être remis à disposition de leurs communes d'origine qui en sont restées les propriétaires et qui décideront de leur usage après la mise à réforme.

Concernant particulièrement Bédarrides, la décision de réforme s'applique au caisson à feuille n° 1 mis à disposition du service de la propreté urbaine.

De manière à pouvoir assurer la finalisation des écritures comptables et organiser la remise du véhicule réformé, il convient désormais, par une délibération concordante du Conseil municipal, de prendre acte de l'état d'usure général du véhicule susmentionné et d'autoriser M. le Maire à en reprendre possession avant d'en décider de l'usage et de le sortir du patrimoine communal.

Pour 28

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE qui donne pouvoir à Martine CASADEI, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND qui donne pouvoir à Christian TORT, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI, Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT, Réjane AUDIBERT, Jean-Pierre GRANGET, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Luc SANCHEZ

Abstention 0

Contre 0

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité absolue des votes exprimés.

4) Tarif des emplacements forains – Marché estival

Sur le rapport de Mme Maryse TORT,

M. le Maire rappelle aux élus la délibération du conseil municipal en date du 5 septembre 2001 fixant à 0,40 € par mètre linéaire, les tarifs du marché hebdomadaire, à compter du 1^{er} octobre 2001.

Il rappelle également la délibération n° 2008-072 en date du 26 juin 2008 concernant la régie de recette du marché des producteurs mis en place pour la période estivale.

Considérant qu'il convient de formaliser et de rappeler par une décision du conseil municipal, l'unicité des tarifs en vigueur pour les droits de place des marchés hebdomadaires qu'ils soient, chacun en ce qui le concerne, pérenne ou estival.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil d'acter le caractère unique du tarif fixé à 0,40 € par mètre linéaire pour les emplacements des marchés hebdomadaires.

Pour 28

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE qui donne pouvoir à Martine CASADEI, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND qui donne pouvoir à Christian TORT, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI, Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT, Réjane AUDIBERT, Jean-Pierre GRANGET, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Luc SANCHEZ

Abstention 0

Contre 0

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité absolue des votes exprimés.

5) Décision modificative n° 1 du Budget Primitif 2016

Rapporteur : Maryse TORT

M. le Maire rappelle aux élus que le budget primitif 2016 a été voté le 30 mars dernier par le Conseil Municipal. Or, ce document budgétaire est un acte de prévision et il peut donc être modifié pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année.

Les tableaux ci-après représentent le solde des opérations d'ouvertures et de réductions de crédits prévues par le projet de décision modificative pour assurer le maintien de l'équilibre budgétaire au sein de chaque section (*Investissement puis Fonctionnement*) afin de respecter l'équilibre général du budget prévisionnel 2016.

Objet : Décision Modificative N° 1 / 2016								
INVESTISSEMENT								
Chapitre	Article	Fonction	voir	Dépenses	Détail Dépenses	Recettes	Opérations	
040	13911	01	Subventions d'équipement Etat et établissements nationaux			1 071,20	OPFI	
041	1021	01	Dotation	870,00		870,00		
	2112	01	Terrains de voirie		870,00			
021	021	01	Virement de la section de fonctionnement (recettes)			82 548,57		
20	2051	020	Concessions et droits similaires, brevets, licence	2 721,00	3 000,00		001	
		020			-279,00		001	
204	2041512	01	GFP de rattachement - Bâtiments et installations	62 160,77	62 160,77		OPNI	
21	2111	810	Terrains nus	4 200,00	4 200,00			
	2112	01	Terrains de voirie	472,00	472,00			
	2183	020	Matériel de bureau et matériel informatique		10 000,00			001
		020			-170,00		001	
	2188	020	Autres	4 236,00	3 787,00		001	
		020			449,00		001	
Total ARTICLE				84 489,77	84 489,77	84 489,77		
FONCTIONNEMENT								
Chapitre	Article	Fonction	Libellé	Dépenses	Détail Dépenses	Recettes	Opérations	
042	6812	01	Dotations aux amortissés des charges de fonctionnt à répartir	1 071,20	1 071,20			
023	023	01	Virement à la section d'investissement	82 548,57	82 548,57			
65	657362	020	Ccoas	-62 160,77				
	657351	020	GFP de rattachement		-62 160,77			
73	73111	01	Contributions directes			-27 619,00		
74	7411	01	Dotation forfaitaire			60 950,00		
	74121	01	Dotation de solidarité rurale			11 882,00		
	74127	01	Dotation nationale de perequation			2 528,00		
	74834	01	Compensation exonération taxe foncière			-5 021,00		
74835	01	Compensation exonération taxe habitation			-21 261,00			
Total ARTICLE				21 459,00	21 459,00	21 459,00		

Pour 23

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE qui donne pouvoir à Martine CASADEI, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND qui donne pouvoir à Christian TORT, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI

Abstention 0

Contre 5

Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT, Réjane AUDIBERT, Jean-Pierre GRANGET, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Luc SANCHEZ

Après délibération, ce point est adopté à la majorité absolue des votes exprimés.

6) Fixation des indemnités de fonction du Maire (statu quo)

Sur le rapport de M. Christian TORT,

M. le Maire expose au Conseil municipal qu'en application de l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, les indemnités de fonction du maire sont désormais fixées à titre automatique au taux plafond, sans délibération du conseil municipal, à compter du 1er janvier 2016.

Toutefois, dans les communes de la strate démographique de Bédarrides (1.000 habitants et plus) à la demande du maire et par délibération spéciale du Conseil municipal, le Maire peut demander à bénéficier d'une indemnité à un taux inférieur.

Fidèle à son engagement lors des élections municipales de mars 2014 et à sa volonté de maîtriser les dépenses publiques et notamment le montant des indemnités allouées aux élus municipaux, dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, Monsieur le Maire réaffirme sa volonté de maintenir son indemnité de fonction au taux réduit de 40 % et de ne pas bénéficier du taux du plafond légal fixé à 55 % de l'indice 1015.

Il demande au Conseil de prendre acte de cette demande et de ne pas lui faire bénéficier des nouvelles dispositions issues de la loi du 31 mars 2015 et précise à toutes fins utiles qu'il n'a pas été fait application de la majoration automatique de l'indemnité à compter du 1er janvier 2016.

Pour 23

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD, Laure COMTE qui donne pouvoir à Martine CASADEI, Didier MACHABERT, Martine CASADEI, Michel PERRAND qui donne pouvoir à Christian TORT, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI

Abstention 0

Contre 5

Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT, Réjane AUDIBERT, Jean-Pierre GRANGET, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Luc SANCHEZ

Après délibération, ce point est adopté à la majorité absolue des votes exprimés.

7) Compte-rendu des décisions du Maire

Rapporteur : Christian TORT

M. le Maire informe le conseil de l'usage qu'il a fait des délégations qui lui ont été confiées en rappelant que ce compte-rendu ne fait pas l'objet d'un vote :

- ↳ Modification de la régie de recettes des droits de place et emplacements forains (*mise à jour des comptes d'imputation pour le marché estival et l'occupation du domaine public de l'aire de stationnement des Verdeaux*)
- ↳ Marché téléphonie mobile attribué à l'UGAP, dans le cadre d'un groupement de commandes réalisé par la CCPRO avec ses communes-membres
- ↳ Attribution du marché à procédure adaptée "Analyse technique – Optimisation Budget/Personnel" à PC Consultant

8) QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H 45.